

**FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT
CORPS DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX**

I – INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT

Nom et raison sociale de l'établissement :

Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers, Hôpital Max FOURESTIER à NANTERRE

(92 – Hauts-de-Seine) en direction commune avec l'Etablissement Public de Santé Roger PREVOT (95 MOISSELLES) et membre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Sud Val d'Oise - Nord Hauts-de-Seine dont l'établissement support est le Centre Hospitalier Victor DUPOUY à ARGENTEUIL (95)

Adresse complète :

403 Avenue de la République – 92014 NANTERRE Cedex

Adresse site internet :

<http://www.ch-nanterre.fr/>

Type d'établissement :

EHPAD CENTRE HOSPITALIER

ETABLISSEMENT A VOCATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

Autres coopérations :

Partenariats :

- GHT

- Hôpital Louis Mourier

- CPTS

- Ville de Nanterre

- SEMAPHORE : dispositif d'appui à la coordination 92

- - En cours d'élaboration : établissement de santé de la MGEN, Hôpital Foch, certains EHPAD du département des Hauts-de-Seine

Présentations synthétique des établissements :

Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre
--

L'établissement est implanté sur le quartier du petit Nanterre en pleine mutation. La ville de Nanterre est la Préfecture du Département des Hauts-de-Seine. Le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers – Hôpital Max FOURESTIER – couvre un bassin de population d'environ 93 742 habitants.

Etablissement à vocation sanitaire, médico-sociale et sociale, le CASH de Nanterre remplit plusieurs missions dont le périmètre actuel est décrit ci-dessous.

- Une offre sanitaire composée de plus de 450 lits et places regroupant :
 - une offre de court et moyen séjour de 183 lits
 - un accueil des urgences 24h/24 : urgences adultes, obstétricales, gynécologiques, psychiatriques, petite traumatologie
 - une maternité de niveau 1 (24 lits) reconnue pour la qualité de ses accouchements physiologiques et des projets de naissance des parturientes
 - Des médecines de spécialités (119 lits) : médecine interne et infectiologie (20 lits), diabétologie-endocrinologie (27 lits), cardiologie (21 lits), gériatrie aiguë (30 lits), gastro-entérologie et addictologie qui s'appuient sur le service d'accueil des urgences (4 lits UHTCD) et des soins critiques (USIC de 6 lits et USC de 6 lits) et un hôpital de jour (5 places)
 - un SSR (40 lits)
 - une offre en santé mentale (67 lits et places) : secteurs de Nanterre et de Courbevoie

- Une offre médico-sociale de 200 lits :
 - un USLD (80 lits)
 - un EHPAD (120 lits)
 - des Lits Halte Soins de Santé (LHSS) 48 lits

- Une offre sociale (402 lits et places aujourd'hui) qui se compose :
 - d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) dit « transitoire » ayant vocation à devenir un Lieu d'Accueil Médicalisé (LAM) et/ou une structure à titre expérimental, 25 places
 - d'un Centre d'Hébergement d'Urgence pour Personnes Sans Abri (CHAPSA) intégrant une consultation médicale et comprenant deux unités dont l'unité 2 ayant vocation à devenir une unité de stabilisation pour une capacité globale de 257 places, hors plan hivernal
 - d'une Résidence Sociale, 56 appartements (T1, T1bis, T2)
 - d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), 19 places
 - d'un Accueil de Jour (domiciliation, Equipe de Rue, Halte de jour)

- Une offre de formation avec un axe formation initiale (instituts de formation en soins infirmiers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture)

- La fondation du CASH pour la recherche sur la précarité et l'exclusion sociale qui concourt au développement de la recherche sur la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités de santé au travers du financement de programmes de recherche avec une approche multidisciplinaire, du renforcement des connaissances dans le champ de l'exclusion sociale et de la précarité, du renforcement des synergies entre les acteurs publics et privés, de la recherche et du terrain sur la

précarité et l'exclusion sociale, de la contribution à la formation et à la recherche des acteurs de la prise en charge de la précarité et de l'exclusion.

- Le CASH développe des orientations fortes en matière de santé publique, de développement de l'ambulatoire (hôpital de jour), de prévention, d'éducation thérapeutique et de coopération avec la ville : unité sanitaire de la Maison d'Arrêt, prise en charge du VIH, centre de lutte anti tuberculose (CLAT), permanence d'accès aux soins de santé (PASS), centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH (CeGIDD), centre de prévention et de diagnostic des pathologies chroniques (Vit'al) et Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Il est équipé d'un plateau technique complet et co-utilise une IRM sur le site de l'Hôpital Louis Mourier (AP-HP)

Etablissement Public de Santé Roger Prévot de Moisselles (Val d'Oise)
--

L'EPS Roger Prévot est un établissement avec une offre de psychiatrie générale et infanto-juvénile pour les patients du nord des Hauts-de-Seine (5 secteurs adulte et un inter-secteur de psychiatrie infanto-juvénile). Il dispose de :

- 173 lits d'hospitalisation complète sur deux sites :
 - 153 lits sur le site de Moisselles dans le Val d'Oise ;
 - 20 lits sur le site du Centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre.
- 15 places en foyer post-cure ;
- 129 places d'Hôpital de jour (dont 20 places d'Hôpital de jour pédopsychiatrique) ;
- 12 places autorisées en hospitalisation à domicile psychiatrique sur trois secteurs (projet de développement en cours d'élaboration sur les secteurs d'Asnières et Clichy) ;
- Une vingtaine de sites extrahospitaliers (CATTP, CMP, hôpitaux de jour) ;
- Des appartements communautaires.

Ainsi qu'un pôle médico-social avec une Maison d'accueil spécialisée de 57 places sur le site de Moisselles pour des résidents présentant un handicap psychique.

Depuis le 1er janvier 2019, une direction commune est mise en place entre le CASH de Nanterre et l'EPS Roger Prévot. Les deux établissements sont engagés dans un projet de groupe hospitalier rassemblant sur le site de Nanterre l'hospitalisation complète à l'horizon 2024. Un ambitieux projet stratégique et architectural est engagé pour reconfigurer le site sur le plan architectural, l'ouvrir sur la ville, renforcer son attractivité et conforter son ancrage sur le territoire.

II – PRESENTATION DU POSTE

Intitulé du poste

Directeur adjoint en charge du pôle de médecine sociale, de l'EHPAD et de l'USLD.

Périmètre du pôle, EHPAD-USLD : 650 lits et places

- USLD (80 lits) et EHPAD (120 lits) dans le pôle de gériatrie ;
- Le CHRS, le centre d'hébergement d'urgence (CHAPSA), la résidence sociale, le SAVS, l'accueil de jour, les LHSS, dans le pôle de médecine sociale (450 lits et places).

Missions attachées à ce poste

Par délégation de la directrice de l'établissement, en collaboration avec les autres directions fonctionnelles, en particulier la direction des soins ;

Il assure l'encadrement des équipes du pôle de médecine sociale, EHPAD, USLD sous sa responsabilité et assure leur coordination, en lien étroit avec le coordonnateur général des soins, avec les équipes sous la responsabilité de ce dernier ;

Il participe à la conception et à la mise en œuvre du projet stratégique CASH/EPS Roger Prévot, du projet de pôle et des structures. Il en assure la mise en œuvre et l'évaluation dans son domaine d'activité.

Il contribue à l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur architectural qui réunira à l'horizon 2024 le CASH de Nanterre et l'EPS Roger Prévot de Moisselles. Dans ce cadre, il évalue et suit les incidences du projet dans les structures dont il a la charge et organise le déménagement des services qui sont sous sa responsabilité ;

Il participe à la gouvernance de l'établissement ;

Il préside et anime la commission sociale de l'établissement ;

En lien avec les directions fonctionnelles, il supervise le suivi et le pilotage des recettes et des dépenses, notamment afin d'assurer le retour à l'équilibre financier des structures ;

En cohérence et en lien avec les autres directions fonctionnelles, il anime et coordonne les activités des équipes d'encadrement, définit leurs objectifs et évalue les résultats. Il les accompagne dans la déclinaison des orientations institutionnelles ;

Il participe, en collaboration avec le directeur des ressources humaines, au dimensionnement des équipes sous sa responsabilité, au recrutement et à la gestion des personnels pour assurer la prise en charge des personnes accueillies et le développement des activités définies au sein du projet d'établissement ;

Il développe la participation des usagers et anime les relations avec les usagers, les familles et/ou les représentants légaux. Il met en place une politique garantissant le respect des droits des usagers et de leurs proches ;

Il est fortement impliqué dans les travaux de la fondation hospitalière pour la recherche sur la précarité et l'exclusion sociale.

Position dans l'organigramme de direction

Rattachement hiérarchique à la directrice du CASH de Nanterre et de Roger Prévot

Liaisons fonctionnelles

Direction des soins

Direction des parcours, de la stratégie médicale et de l'innovation

Direction de la qualité, de la gestion des risques, de la démocratie sanitaire et du droit des usagers

Direction des finances

Direction des opérations, des achats et de la logistique

Direction des ressources humaines

Direction des travaux de la maintenance et du schéma directeur architectural

Expérience professionnelle appréciée

Expérience confirmée en qualité de directeur d'établissement médico-social, de directeur délégué ou directeur de site au sein d'un établissement de santé et/ou d'établissements sociaux et médicaux-sociaux de dimension comparable.

Connaissances particulières requises/prévues

Connaissance du secteur social et médico-social et du fonctionnement d'un hôpital

Compétences et qualités professionnelles requises/prévues

- Capacités relationnelles
- Loyauté institutionnelle et discrétion professionnelle
- Capacité à rendre compte
- Sens de l'organisation et capacité à mobiliser des équipes
- Capacité d'arbitrage et de prise de décision
- Conduite de projet
- Esprit d'équipe
- Autonomie
- Disponibilité
- Esprit de synthèse
- Réactivité et agilité professionnelles
- Ténacité dans le suivi, le respect des délais et des engagements

Autres informations pratiques concernant le poste

- Participation aux gardes administratives
- Indemnité de logement

Cotation de la part fonctions de la PFR

- Classe normale : 2,6
- Hors classe : 2,7

III - ORGANISATION DES ENTRETIENS DE RECRUTEMENT

Personne(s) à contacter (nom, prénom, tél [ligne directe], portable, E-Mail)

- Madame Luce LEGENDRE, Directrice
- Tél : 01 47 69 65 02
- Email : secretariat.direction@ch-nanterre.fr